



# L'Union

Numéro  
009  
Septembre 2023  
GRATUIT

Mensuel d'information du Parti Union Progressiste le Renouveau



UP le Renouveau

# L'ENRACINEMENT

Pages 02 - 03; 06 - 07 & 08

## MISE AU POINT DU JOURNAL L'UNION

Chers lecteurs,

Le journal l'Union, organe de presse du parti de l'Union progressiste le Renouveau, tient à vous informer que toutes les formalités légales et réglementaires ont été respectées pour la création de ce journal. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication nous a d'ailleurs adressé régulièrement, le récépissé de déclaration préalable, qui atteste que nous sommes en règle.

Nous tenons également à vous remercier pour l'intérêt que vous avez porté à l'interview exclusive du Président du Parti, Joseph Fifamè DJOGBENOU, publiée dans notre édition spéciale d'août 2023. Cette interview a permis au Président du Parti de partager avec vous sa vision, ses objectifs et son engagement pour la démocratie et le progrès au Bénin.

Nous avons constaté avec satisfaction que cette interview a retenu l'attention au point de faire l'objet de reprise soit intégralement soit à travers des extraits, par les faiseurs d'opinions que sont les confrères avec les revues de presse et autres analyses et commentaires. Nous saluons cette initiative qui contribue à enrichir le débat d'idées et à faire connaître davantage l'Union progressiste le Renouveau.

Toutefois, nous tenons à rappeler que cette interview est une œuvre originale et exclusive du journal l'Union. Nous demandons donc à tous ceux qui souhaitent la reprendre, de respecter les règles éthiques et déontologiques du métier de journaliste, en citant la source et en mentionnant le nom du journal l'Union.

Nous vous informons également que le journal l'Union a pour objectif principal de servir de canal de communication transparent et authentique entre le parti politique et le

public. Nous souhaitons informer nos concitoyens sur les idées, les positions politiques, les projets pour le pays, et les activités du parti. Nous croyons fermement en la valeur de la démocratie et du débat d'idées, et nous voulons offrir un espace où les citoyens peuvent s'exprimer et participer à la vie politique de notre nation.

Enfin, nous travaillons à renforcer notre présence en ligne en développant un site web pour le journal, ce qui permettra à un public plus large d'accéder à nos articles et à nos contenus. Nous sommes ouverts aux suggestions et aux contributions de nos lecteurs et nous travaillons activement à améliorer constamment la qualité et la pertinence de notre journal.

Nous vous remercions pour votre fidélité et votre confiance.

La rédaction

## Session du Bureau Politique de l'UP le Renouveau

# VERS UNE BASE SOLIDE ET UN LIEN RENFORCÉ AVEC LA POPULATION



Vue partielle des participants à la première session du nouveau Bureau politique de l'UP le renouveau, le 23 septembre 2023, au Palais des congrès de Cotonou, après son installation le 12 août

### Paul DOUAKOUTCHE

Lors de la première session du bureau politique de l'UP le Renouveau, qui s'est tenue après l'installation des nouvelles instances dirigeantes le 12 août 2023, un pas important vers la responsabilité et la redevabilité a été franchi. Au cœur des discussions se trouvait le compte rendu de la mission de reddition de compte des députés, une initiative saluée par de nombreux membres du parti.

Les députés ont été vivement félicités pour leur engagement dans l'organisation, la mise en œuvre et le succès de cette mission. Les membres du bureau politique ont également pris le temps de revenir sur les nombreuses doléances exprimées par les citoyens, mettant ainsi en évidence l'importance cruciale du renforcement des liens entre le parti et ses ministres.

Le Président du Parti a pris la parole pour exprimer sa gratitude envers les députés et a souligné l'importance de cette mission pour la démocratie et la gouvernance transparente. Il a assuré que les doléances des citoyens seraient transmises au gouvernement, tout en invitant les députés à assurer le suivi parlementaire de ces préoccupations. De plus, il a été décidé que les membres du bureau politique suivraient régulièrement les conclusions du Conseil des

ministres chaque mercredi pour s'informer des réponses apportées aux doléances de la population.

L'engagement du parti envers la redevabilité et la responsabilité a été mis en évidence, avec la promesse d'organiser plus fréquemment des redditions de comptes au niveau de chaque commune. Cette démarche vise à renforcer la confiance du public envers le parti et à renforcer la démocratie.

#### Installation des instances de base du parti : Un pas crucial vers l'enracinement

Une autre étape majeure abordée lors de la session du bureau politique de l'UP le Renouveau a été l'installation des instances de base du parti. Le Secrétaire général du Parti, Gérard GBENONCHI, a présenté en détail les modalités de mise en place de ces instances, en commençant par le recensement des militants. Concrètement, des comités communaux de recensement des militants seront constitués, regroupant des membres du bureau politique, des conseillers communaux, des élus locaux et des personnalités du parti, dont des ministres, anciens députés et anciens membres ou présidents d'institutions. Ces comités auront pour mission de recenser les militants village par village et quartier par quartier.

Les fiches de recensement seront centralisées par village, puis remontées à la haute direction politique pour l'enregistrement des militants dans la base nationale. Une liste provisoire des militants par village et quartier de ville sera établie, affichée sur le terrain pour corrections et enrichissements, puis validée par la Haute Direction du Parti. Cette opération vise à mettre en place les cellules du parti au niveau des quartiers de ville et des villages, renforçant ainsi la présence du parti au sein des communautés locales. Le Président du parti a souligné que l'objectif principal est de mettre en place les structures du parti à la base, en commençant par les cellules.

Il a également clarifié que le recensement vise à compter les membres existants du parti, sans chercher à recruter de nouveaux adhérents. L'opération de recensement sera gratuite, dynamique et réalisée par les membres du parti eux-mêmes. Tous les membres, sans exclusion, seront pris en compte, et l'outil numérique sera utilisé pour enregistrer les données.

Enfin, il a été précisé que l'opération de recensement devra démarrer en octobre 2023 et se réaliser avec célérité. Cette initiative est cruciale pour la croissance et la consolidation du parti à la base, tout en renforçant son engagement envers l'inclusion et la participation citoyenne.



Paul DOUAKOUTCHE

## LA PEAU DURE DU BAL MASQUÉ DES CANDIDATURES PRÉSIDENTIELLES

Chers lecteurs et lectrices,

Dans le vaste bal masqué de la politique béninoise, on note la persistance d'un phénomène qu'on croyait suranné : la "suscitation" de candidatures présidentielles. Tel un tourbillon insolite, la danse frénétique s'observe à trois ans des élections, présageant d'une cacophonie démocratique.

Le mot "suscitation" se prête à de multiples interprétations, tout comme les démarches des aspirants présidents. Certains peuvent arguer que c'est un appel chaleureux à un bal politique, où chacun s'invite à tour de rôle, en ignorant royalement la notion de calendrier électoral. D'autres pourraient le voir comme un rappel subtil aux égards du destin, comme si la simple "suscitation" pouvait faire passer un candidat de l'ombre à la lumière présidentielle.

Mais ne nous leurrions pas, derrière ce charivari se cache une réalité plus sombre. Les adeptes de la "suscitation" semblent agir dans un syncrétisme politique, mélangeant opportunisme et désir de pouvoir. Comme des démarcheurs de produits miracles, ils avancent masqués, se présentant comme les sauveurs de la nation.

Cependant, l'ironie réside dans le fait que cette "suscitation" s'avère prématurée et anachronique. En effet, la loi réserve le rôle du portage des candidats à la présidentielle aux partis politiques, reléguant les mouvements de "suscitation" au rang d'intrus maladroits. Imaginez une pièce de théâtre où pendant que les acteurs jouent leur propre rôle, un groupe de figurants s'incruste sur scène, réclamant sa part de gloire avec une impertinence sordide.

Alors, chers lecteurs, préparez-vous à la multiplication de ce spectacle politique haut en couleur, où les « suscitants » tenteront de voler la vedette aux partis établis, tout en jonglant avec les règles de la démocratie. Car dans ce bal masqué de la "suscitation", tout est permis, du moment où la danse continue et que les masques ne tombent pas.

Et tandis que la farandole des prétendants tourbillonne, nous nous demandons : qui sera le prochain à succomber à l'appel enivrant de la "suscitation" ? Une chose est sûre, ce bal politique ne manquera pas de susciter notre intérêt, voire notre amusement, jusqu'au jour du grand dévoilement électoral.

Toutefois, gardons-nous de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Loin d'être une course de vitesse, la politique est une course de fond, où il faut savoir garder son souffle et sa lucidité. Ne nous laissons pas aveugler par les paillettes et les forfanteries des « suscitants ». Restons attentifs aux enjeux réels et aux actions concrètes qui peuvent faire avancer notre pays vers un avenir meilleur.

En attendant, chers lecteurs, sortez vos masques et vos lorgnettes, car le spectacle ne fait que commencer, et la "suscitation" promet d'être le numéro de danse le plus étonnant de cette nouvelle saison politique.

Sur ce, je vous laisse anticiper avec moi les rebondissements à venir, dans ce feuilleton politique digne d'une pièce de Molière revisitée à la sauce béninoise.

## Mission de reddition de compte du groupe parlementaire Union Progressiste le Renouveau

# UN ENGAGEMENT ENVERS LA REDEVABILITÉ



*Cérémonie de lancement de la mission nationale de reddition de compte qui a permis aux députés de recueillir les préoccupations de leurs mandants dans tous les domaines : politiques, économiques, sociaux et culturels.*

### Paul DOUAKOUTCHE

Dans un contexte de réformes politiques et institutionnelles visant à améliorer la gouvernance du Bénin, la mission de reddition de comptes des députés du Groupe Parlementaire "Union Progressiste le Renouveau" revêt une importance capitale. Cette initiative vise à renforcer la qualité de la production législative et du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, tout en établissant un dialogue direct entre les députés et leurs mandants.

La mission de reddition de comptes a rassemblé 122 personnalités du parti, y compris les 115 députés titulaires et suppléants. Elle a couvert les vingt-quatre circonscriptions électorales du pays. Au total, 52 réunions ont été organisées, regroupant de 200 à 250 personnes à chaque session. Cette diversité a été saluée et a permis d'engager un dialogue ouvert avec les mandants ainsi que des représentants de diverses catégories de citoyens, tels que les femmes, les jeunes, les artisans

et les producteurs.

La mission de reddition de comptes a été menée conformément à des principes clés, notamment la communication directe et honnête avec les concitoyens et l'explication claire des actions entreprises par les députés de l'Union Progressiste le Renouveau. L'objectif principal était de recueillir les préoccupations des Béninoises et des Béninois pour les porter au sein du Parlement et du Gouvernement, en vue d'une réponse adéquate aux besoins et aux aspirations des populations.

Les députés ont informé leurs mandants que l'Assemblée Nationale a organisé une session ordinaire et une session extraordinaire du 12 février au 19 juillet 2023, comprenant neuf séances plénières pour la session ordinaire et deux pour la session extraordinaire. Les activités parlementaires ont été présentées dans trois catégories : la production législative, le contrôle de l'action gouvernementale et d'autres activités. Notamment, une loi modificative a été votée en vue d'améliorer la protection

de l'environnement et la sécurité des citoyens.

#### Appel à l'action

La mission a permis de recenser plus d'une centaine de préoccupations, couvrant des domaines tels que l'agriculture, les infrastructures routières, l'accès au micro-crédit, la transhumance, l'emploi des jeunes, l'éducation, la santé, l'eau potable et l'électricité, la sécurité, les élections, la décentralisation, les services marchands, le foncier, la crise au Niger et la vie de l'Union Progressiste le Renouveau. Ces préoccupations reflètent les besoins et les aspirations variés des citoyens béninois.

#### Recommandations

Les recommandations formulées à la suite de cette mission tracent un plan d'action clair pour un avenir meilleur. Elles incarnent la vision d'un Bénin où la démocratie prospère et où chaque citoyen a voix au chapitre dans la gouvernance de sa nation. L'Union Progressiste le Renouveau est

incité à suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport de la mission et à renforcer sa collaboration politique avec le Gouvernement. L'Assemblée Nationale est encouragée à prendre en compte progressivement les préoccupations des mandants dans le processus législatif. Pour le Gouvernement, il est recommandé une évaluation des préoccupations exprimées et une prise en compte de la participation citoyenne à l'action publique. Enfin, les militants du parti sont encouragés à promouvoir la transparence au sein du parti et à participer activement aux consultations publiques.

Au demeurant, la mission de reddition de comptes marque le début d'un processus visant à bâtir un Bénin où chaque voix compte, la transparence est la norme et l'action gouvernementale est axée sur le bien-être collectif. En poursuivant son action dans cette dynamique, l'Union Progressiste le Renouveau peut véritablement contribuer à l'édification d'un Bénin meilleur pour tous.

## Innovation dans l'animation de la vie politique nationale

# JOSEPH DJOGBÉNOU POUR UN MANAGEMENT INCLUSIF



*"Ouvert à la discussion, toujours à l'écoute de tous, Joseph Djogbéno se révèle un leader politique encore mis en lumière par la réforme du système partisan."*

---

**Céphise BEO AGUIAR**

---

**A**rrivé à la tête de l'Union Progressiste qui ne tardera pas à se muer en Union Progressiste le Renouveau, l'ancien président de la Commission des lois du parlement, ancien Garde des sceaux et ancien président de la Cour constitutionnelle fait montre de créativité et d'inventivité à la tête de la plus grande formation politique du pays. Succédant au monument politique qu'est le président Bruno Amoussou, Joseph Fifamin Djogbéno vantera la nouvelle offre politique du parti qui séduira nombre de formations politiques d'envergure à se fondre dans l'UP le Renouveau.

Tel un sapeur-pompier, il mettra tout à contribution pour éteindre les fortes flammes issues des positionnements pour le compte des législatives, à l'issue de l'inédit appel à candidatures ouvert à tous les militants. Le parti remporte les élections avec quelques 53 sièges sur les 109 de la nouvelle législature. Il s'en suit un contrôle majoritaire du bureau de l'institution parlementaire.

Entre temps, Joseph Fifamin Djogbéno ira à la rencontre des leaders du Bloc Républicain pour renforcer la collaboration politique indispensable au soutien commun des deux partis à l'action gouvernementale.

En vue de mieux asseoir le parti avec des structures directionnelles ouvertes et fédératrices, le parti met en place le 12 août 2023 une Haute direction, une Direction exécutive nationale et un Bureau politique national très large tenant compte autant que faire se peut de la riche diversité du parti.

Sans attendre, différentes séances seront tenues avec les suppléants de députés, avec les titulaires siégeant et les anciens députés du parti pour une dynamique de complémentarité et de solidarité politiques nécessaires à la vie du parti. Début septembre 2023, voilà les députés sur le terrain dans un exercice nouveau de reddition de compte à leurs mandants sur l'ensemble des 24 circonscriptions électorales.

Ce n'est point exagéré de dire que l'ancien leader du mouvement étudiant et de la société civile, avocat et universitaire introduit un management nouveau dans la conduite d'une organisation politique. Ouvert à la discussion, toujours à l'écoute de tous, Joseph Fifamin Djogbéno se révèle un leader politique fédérateur encore mis en lumière par la réforme du système partisan. Il réussit à mettre en œuvre plusieurs principes sacrés de cette réforme: la démocratie à l'interne, l'inclusion, la proximité avec les mandants, l'ancrage national. Une bonne nouvelle pour les virages à négocier aujourd'hui et demain.

## Célébration du 1er août 2023

# LE DEVOIR DE RASSEMBLEMENT DES FORCES VIVES

*L'Union progressiste le Renouveau appelle au rassemblement de toutes les forces vives du parti et à l'engagement au travail, afin de contribuer à la gouvernance et au rayonnement du Bénin.*

**Anique DJIMADJA**

La commémoration de l'anniversaire de l'accession du Bénin à la souveraineté nationale et internationale est devenue une tradition depuis deux ans au sein de la famille progressiste. L'édition de 2023 a été l'occasion pour les dirigeants de l'Union progressiste le Renouveau d'appeler les forces vives du parti à plus d'engagement militant et patriotique. L'objectif poursuivi, est de porter haut la vision du parti résolument engagé aux côtés du gouvernement sur les chantiers de développement. Le résultat attendu est de contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des militants et de toute la population béninoise en général.

**« La fête du 1er août, quel sens pour l'Union Progressiste le Renouveau ? »**

C'est le thème qui a nourri les réflexions de plus de 500 militants venus des 77 communes du Bénin, à Cotonou, le 1er août 2023. Sous la direction des responsables du parti, les participants à cet événement ont été appelés à porter un regard critique sur la responsabilité du parti en tant que Première force politique dans le processus de construction d'un Bénin prospère.

La réforme du système partisan entreprise depuis 2018, place les partis politiques au cœur de la gouvernance politique. C'est à ce titre que L'UP le Renouveau, parti de gouvernement et de la mouvance présidentielle, a invité ses militantes et militants à un bilan de l'action du parti aux côtés du gouvernement mais aussi et surtout aux côtés des citoyens.

A cette occasion, le président du parti, Joseph Fifamin DJOGBÉNOU, dans une présentation sur l'histoire politique de notre pays, des indépendances à nos jours, a expliqué que la volonté de souveraineté d'un pays ou d'une nation n'a de sens qu'en s'appuyant sur l'aspiration du peuple au progrès. Et c'est la recherche de progrès qui fonde les politiques publiques et les actions de développement. A cette occasion, le président Djogbéno a laissé entendre que « ... **L'indépendance**



*Plus de 500 militants venus des 77 communes du Bénin célèbrent la fête nationale à Cotonou dans l'union, sous la direction des responsables du parti.*

**pour le Progressiste, c'est également être en perpétuel renouvellement des solutions en capacité de nous porter plus loin, de nous porter plus haut. Si on peut considérer que pour le Progressiste l'un des piliers de la fête de l'indépendance, c'est le progrès, l'autre pilier, c'est le Renouveau, être en perpétuel renouvellement des solutions, en perpétuelle recherche de nouvelles pistes, en perpétuelle remise en cause.** En d'autres termes, l'Union

Progressiste le Renouveau, dans sa vision et à travers son offre politique, doit être dans une quête renouvelée de solutions dynamiques pour répondre aux attentes des populations qui lui font confiance.

Dans cette perspective, le parti a entamé une restructuration de ses instances de décisions. A cet effet, il a opté pour l'ouverture afin de permettre à toutes les forces vives de

pouvoir trouver un meilleur espace d'expression et de renforcer son ancrage national. Le renouvellement des instances dirigeantes du parti au niveau national constitue l'étape préalable à la mise en place prochaine de ses structures de base. Lentement mais sûrement, l'UP le Renouveau affine ses armes pour faire face aux enjeux à court, moyen et long termes.

## SYMBOLIQUE DE LA FÊTE NATIONALE D'UN PAYS

**Jolidon LAFIA**

L'aspiration de tous les peuples et de toutes les nations à la liberté et à l'autodétermination est une constante universelle. Diverses luttes ont permis aux États d'obtenir leur Indépendance ou d'accéder à la Souveraineté internationale. Le Bénin n'y a pas échappé et l'indépendance proclamée le 1er août 1960 a été le fruit de diverses luttes.

La fête nationale, c'est donc la commémoration de la victoire d'un peuple sur la soumission et la

servitude. C'est la célébration officielle de la libération du joug colonial. Elle est commémorée chaque année. C'est une fête qui mobilise toute la nation. Elle va au-delà d'une fête locale ou d'une communauté. Elle revêt un caractère national.

La fête nationale est une occasion pour honorer la mémoire des martyrs et des dévoués de la République, à travers un défilé civil et militaire.

Elle brise les barrières linguistiques, sociales, culturelles, culturelles et professionnelles pour fédérer l'ensemble du peuple autour des symboles du pays que sont le

drapeau, la devise, l'hymne, le sceau, les armoiries et les institutions. La fête nationale est un moment de retrouvailles, d'expression de joie citoyenne ; c'est l'expression d'une fierté commune, celle d'appartenir à une même nation.

La fête nationale pousse les citoyens à aimer leur Patrie et à être prêts pour la défendre, même au prix de leur vie. C'est d'ailleurs le sens réel du patriotisme.

En définitive, la fête nationale symbolise la libération et la prise de conscience individuelle et collective en vue du développement économique, social et culturel du pays.

## Projet « Connaître le Bénin »

# PLUS DE 2 000 FEMMES IMPACTÉES EN 3 ANS



**Au moins 2000 femmes ont été impactées en trois années de mise en œuvre du projet « Connaître le Bénin » de l'Union progressiste le Renouveau. C'est une initiative qui traduit l'attachement du parti au développement du leadership féminin à la base et son engagement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des communautés.**

### Aké MIDA

Le projet « Connaître le Bénin », initié au profit des femmes de l'Union progressiste le renouveau (UP le renouveau) a connu quinze éditions. Plus de 2000 femmes ont parcouru l'étendue du territoire national, à la découverte d'horizons autres que leur environnement habituel et à la rencontre d'autres citoyens et citoyennes du pays.

Initié en 2019 sous la houlette de l'ancien président du parti, Bruno Ange-Marie Amoussou, « ce projet a pour finalité le développement du capital humain en général et du leadership féminin en particulier », indique Christhelle Houndonougbo Alioza, directrice de l'Administration du parti. Elle ajoute : « L'occasion nous a été offerte de découvrir l'énorme potentiel que constitue la disponibilité des femmes béninoises pour leur pays. Cela nous a permis de comprendre que le cœur de notre République, c'est la femme béninoise engagée de jour comme de nuit pour la vie de la République ».

L'initiative se veut un cadre d'échange, de brassage intercommunal, de promotion du tourisme local et de découverte des réalités socioculturelles et professionnelles des femmes et des potentialités dont regorge le Bénin. Elle a contribué à former les femmes à des activités génératrices de revenus, notamment la transformation et la valorisation des produits locaux.

Au-delà de la conquête du pouvoir, l'UP le renouveau, un parti ayant pour doctrine la social-démocratie, montre ainsi son attachement à l'autonomisation des femmes, à leur promotion sur les plans politique, économique et social et à l'amélioration des conditions de vie des militants et des militantes à la base et par conséquent, du peuple tout entier. « Ce n'est pas un parti qui se souvient des citoyens seulement en période électorale ; c'est un parti qui, au-delà des élections, s'occupe des militantes et des militants dans leur vie professionnelle, dans leur quotidien », a déclaré Bio Sarako Tamou, maire de Banikoara, coordonnateur communal de l'UP le renouveau, aux femmes progressistes ayant séjourné pendant environ une semaine dans sa commune, il y a deux ans.

### Engagement

« Si nous développons des relations plus fraternelles, nous serons mieux engagées au sein du parti », estime la directrice de l'Administration de l'UP le renouveau. « A travers les voyages, de l'est à l'ouest et du nord au sud, les

femmes ont pu toucher du doigt les atouts touristiques et gastronomiques ainsi que les opportunités qui existent dans d'autres communes, et tisser des liens d'affaires entre elles », témoigne Elise Tama, chef de l'arrondissement central de Banikoara, accompagnatrice sur le projet. « En plus des relations interpersonnelles développées, les séances de restitution à Cotonou nous ont permis de partager les expériences vécues par d'autres groupes de femmes

et ainsi, de s'imprégner des réalités d'autres localités », ajoute-t-elle.

A la faveur des retrouvailles organisées du 25 au 27 août 2023 à Grand-Popo, quelque 65 « Femmes accompagnatrices », des militantes engagées au service du parti et de la communauté, chargées de conduire les femmes lors de leurs tournées dans le pays, ont fait un tour d'horizon des activités menées avant de se projeter dans le futur. Un documentaire faisant la synthèse des trois années de mise en œuvre du projet leur a permis d'en prendre de la graine et surtout de renouveler leur engagement au service de la formation politique. Il en ressort que l'Union progressiste le renouveau est ancrée dans toutes les communes, voire dans les villages et hameaux du Bénin. Lors d'une séance de debriefing à Cotonou, Joseph Fifamin Djogbénou, président du parti, s'est dit « comblé » de la détermination, de l'enthousiasme et du militantisme affichés par les femmes progressistes.

Les prochaines joutes électorales sont dans la ligne de mire et la directrice de l'Administration du parti appelle déjà à resserrer les rangs. « Nous sommes une centaine d'accompagnatrices dont six députés ; ce qu'il faut faire, c'est que nous puissions doubler voire tripler le nombre prochainement, en œuvrant au positionnement de plus de femmes », plaide Mme Alioza.

## Le social comme credo

A la faveur des retrouvailles de Grand-Popo, en août 2023, les Femmes accompagnatrices du projet « Connaître le Bénin » de l'Union progressiste le renouveau, ont fait œuvre utile. En décidant de revenir au sein de la communauté pour les retrouvailles, elles entendent non seulement marquer leur présence aux cotés de la base, mais aussi faire parler leur cœur, souligne Christhelle H. Alioza, la Directrice de l'administration du parti.

En dehors d'une séance de footing à travers la ville, elles ont procédé à la fabrication de savon liquide et en ont fait don à la maternité de Grand-Popo, après une séance de nettoyage et de désinfection des lieux. Du matériel de nettoyage constitué de balais, poubelles, gants, pelles, râteaux, détergents et autres, a été également offert aux femmes du marché de la localité.

Une séance de don de sang a permis de renflouer la banque de sang de l'antenne régionale de l'Agence nationale pour la transfusion sanguine (ANTS) du Mono-Couffo, afin de sauver des vies humaines.

Par ailleurs, l'occasion a été donnée aux participants, dont les députés Eugénie Kouana, Alice Dadégnon, Réginal Koumagbéafidé et d'autres figures de proue du parti, de mieux connaître l'Institut national de la femme (INF) à travers une communication de sa présidente Huguette Bokpè Gnacadja.

« Nous désirons répliquer l'initiative de Grand-Popo dans toutes les communes du Bénin et pour cela, nous exhortons les responsables du parti à l'accompagner pour l'atteinte des objectifs », plaide Sabine Odo, membre du comité d'organisation des retrouvailles de Grand-Popo.

A. M.

## Projet « Connaître le Bénin »

# TÉMOIGNAGES SUR « CONNAÎTRE LE BÉNIN »

**Christhelle Houndonougbo Alioza, Directrice de l'administration du parti : « C'est notre label »**

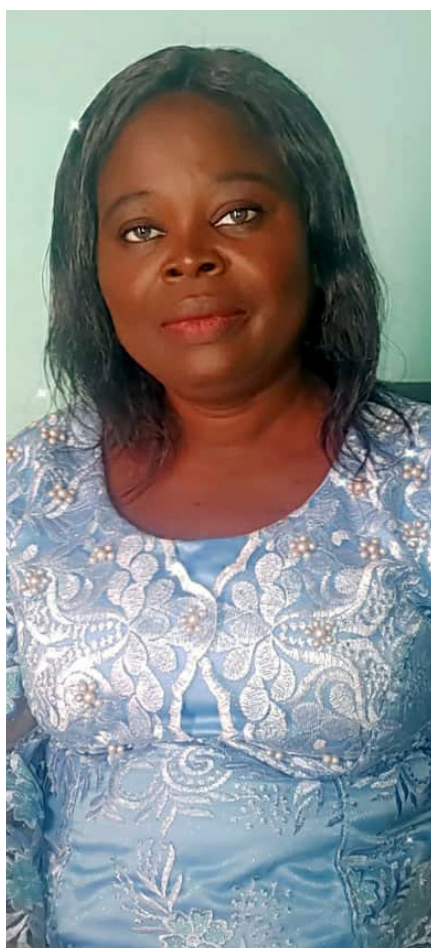


**J**e voudrais avoir une pensée pour notre patriarche, le président Bruno Amoussou qui nous a fait don de ce merveilleux projet. Je voudrais associer les sages et la haute direction politique du parti à cette reconnaissance. Le projet « Connaître le Bénin » reste notre label, le label des militantes et des militants de l'UP le renouveau. A travers « Connaître le Bénin », nous avons, en quinze éditions, déplacé plus de 2 000 femmes qui ont parcouru toute l'étendue du territoire, du nord au sud, de l'est à l'ouest, à la connaissance de notre pays mais aussi à la connaissance des citoyennes d'autres lieux que leur environnement habituel... Dans la mise en œuvre de ce projet, il y a un maillon très important : le groupe des femmes accompagnatrices qui ont été aux côtés des militantes dans toutes les tournées et qui restent le bras armé du projet.

**Suzanne Elise Tama-Placide, Accompagnatrice (Banikoara) : « J'ai tissé des relations d'affaires à Karimama »**

**C**e projet est plein d'enseignements et a eu des impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux. J'ai visité avec d'autres femmes les communes de Comè, Lokossa où nous avons appris beaucoup de choses sur la culture et la fabrication des mets comme « ablo », « tchakpalo » avec des groupements de femmes. Ce projet m'a permis personnellement de connaître les coins et recoins de ma commune, parce qu'au retour, il fallait faire la restitution. C'est une manière de mobiliser d'autres femmes derrière le projet et notre parti. Nous avons fraternisé et lors des manifestations de baptême, de mariage, de deuil, nous nous soutenons mutuellement à travers des souscriptions et des microcrédits.

Grâce au projet, j'ai tissé des relations d'affaires avec des femmes de Karimama, pour mes propres activités de promotion de l'agriculture biologique. Elles m'envoient des graines de neem pour la préparation d'huile et de biopesticide pour traiter le coton et les cultures biologiques.



**Sabine Odo, Accompagnatrice (Bantè) : « J'ai découvert la poterie, le Lio et le Afitin d'Agbangnizoun »**

**C'**est une belle initiative à pérenniser. En dehors du tourisme, c'est un projet qui permet le brassage entre les militants de l'UP le renouveau dans tout le Bénin et de vivre les réalités d'autres milieux. En ce qui me concerne, il a fallu que j'aille à Agbangnizoun, à la tête d'un groupe de femmes du Nord, pour découvrir les pratiques et les richesses de ce milieu, notamment la poterie bon marché mais qui revient cher au Nord du pays. C'est pareil pour le néré qui sert à fabriquer la moutarde « afitin » ou le maïs pour l'akassa « lio » qui sont moins chers au Nord et que les femmes peuvent convoier au Sud. Le projet a permis de les mettre en contact et celles qui ont les moyens ont commencé à échanger les marchandises. C'est avec des larmes que certaines femmes qui ne sont jamais sorties de leur commune ou de leur département repartent chez elles, après avoir vu les réalités, les souffrances que leurs sœurs endurent dans d'autres contrées du pays, en termes de distance entre les villages, et surtout de manque d'infrastructures routières, sanitaires, d'eau, d'électricité, etc.



## Portrait

# JEAN-MARIE ATCHODO :

## Un enseignant dévoué pour l'UP le renouveau dans Godomey

*Politiquement engagé, Jean-Marie ATCHODO s'illustre aussi dans l'action sociale. Il espère que les leaders de son parti, l'UP le renouveau, sauront reconnaître les efforts des militants méritants car, pour lui, le travail bien fait se remarque toujours.*

**Rebecca VODOUNON**

Il s'appelle Jean-Marie ATCHODO et vit dans la commune d'Abomey-Calavi, précisément dans l'arrondissement de Godomey. C'est une personne intègre et digne de confiance qui fait montre de fidélité au parti. Il se bat corps et âme, contre vents et marrées aux côtés d'autres militants aussi engagés que lui pour asseoir les bases de son parti, l'union progressiste le renouveau, créé en décembre 2018, suite à la réforme du système partisan instituée par la nouvelle Charte des partis politiques. Ainsi, l'UP le renouveau est depuis le renouvellement du parlement en 2019, le plus grand parti politique du Bénin, ayant confirmé sa suprématie lors des communales de 2020 et des législatives de 2023.

En plus de sa fidélité et sa loyauté envers les leaders politiques, l'organisation des dirigeants au sein de cette nouvelle formation politique suscite l'admiration chez ce militant. Le mode de fonctionnement et les idéaux du parti constituent de grandes sources de motivation pour l'homme. Pour lui, l'UP le renouveau est le creuset dans lequel les plus jeunes pourront trouver une porte de sortie, s'ils se démarquent par leur travail et leur détermination.

Cet enseignant de la langue anglaise a la facilité de défendre sa cause et de motiver ses pairs à le suivre. Ainsi, son zèle et sa passion pour la cause de l'UP le renouveau l'ont amené à organiser en 2020 un atelier de renforcement de capacités des militants conducteurs de taxis-motos, Zémidjan sur les idéaux du parti. Cette même année, il a créé le mouvement FAJID Bénin (Force agissante des jeunes intègres pour le développement du Bénin). Ce mouvement a pour but d'œuvrer pour

l'émergence de l'UP le renouveau au sein de la sixième circonscription électorale.

En plus de sa capacité à prendre des initiatives, Jean-Marie ATCHODO incarne des valeurs telles que la loyauté et la détermination. Pour l'avenir, ce militant n'entend pas baisser les bras aux côtés des responsables du parti. Il s'engage au contraire à mouiller encore plus le maillot pour le développement de l'UP le Renouveau. Malgré ses ambitions politiques, il ne veut rien forcer et laisse les leaders reconnaître les efforts des uns et des autres, car pour lui, le travail bien fait se remarque toujours.

### Soutenir les autres

Sur le plan social, ce membre actif de l'Union progressiste le renouveau a un grand cœur. Il exerce donc une influence positive sur la vie des membres fidèles de FAJID Bénin. Selon lui, même si ce mouvement n'est plus présent et actif sur le territoire béninois, il faut continuer à entretenir ceux qui le soutiennent dans cette initiative. Ainsi, le président de FAJID Bénin distribue des vivres et des cadeaux aux enfants de ces derniers le 24 ou le 30 décembre, et organise une fête avec les adultes le 2 ou le 3 janvier de chaque année. Homme généreux, il est déterminé à donner chaque jour un peu plus de lui aux autres.

Né le 31 juillet 1978, ce professeur d'anglais et passionné de politique est marié et père de cinq enfants. Homme sociable et décontracté, son militantisme et son dévouement au sein des partis politiques remontent à ses années scolaires. Alors qu'il était encore sur les bancs du collège à Abomey, il a débuté son expérience de militant au sein des formations politiques avec la Renaissance du Bénin (RB). Déjà membre très actif dudit creuset malgré son jeune âge et son statut d'élève, il a souvent été choisi par ses leaders pour servir les représentants des membres des bureaux du parti lors des élections.

En 2011, Jean-Marie ATCHODO arrive à Cotonou, mais conserve son ambition



*Jean-Marie ATCHODO*

de participer à la vie politique de son pays à travers son militantisme dans un creuset politique. Ainsi, il ne tarde pas à intégrer l'Union fait la nation (UN), en suivant plusieurs de ses aînés qui ont migré de la RB vers ce parti. Mais en 2019, cet amoureux de la vie politique a rejoint l'Union Progressiste (UP) qui venait de voir le jour.

Politiquement et socialement engagé, Jean-Marie ATCHODO ne tarit pas d'initiatives. « Je pense à une action sociale en faveur des plus démunis de mon quartier pour bientôt », déclare-t-il, visiblement animé du désir d'aider les personnes vulnérables, peu importe leur conviction politique.

## Assemblée nationale

# DE PETITS PAS VERS UN CONTRÔLE DE QUALITÉ



Les députés soumettent le gouvernement à toutes sortes de questions, allant des problèmes de sécurité aux difficultés économiques en passant par la santé

**Bien que timidement, l'Assemblée nationale, aux yeux des Béninois, commence à redorer son blason. Le contrôle de l'action gouvernementale, l'autre pan de l'édifice reprend forme et fait entrer de plain-pied l'institution dans ses prérogatives.**

**Joseph VODOUNON DJODO**

La première session ordinaire de 2023 aura été très productive en termes de contrôle de l'action gouvernementale. Des questions sécuritaires aux préoccupations sanitaires en passant par celles relatives à l'économie, tout y est passé. Les députés n'y sont pas allés de mains mortes : quatre questions d'actualité, deux questions orales sans débat et une avec débat. Elles portent essentiellement sur le drame survenu à Dassa Zoumè le 29 janvier dernier, l'explosion de la caserne de Toffo, les perturbations observées dans la fourniture de l'énergie

électrique, l'atténuation des effets du terrorisme dans les zones affectées, la suspension des avantages aux agents des collectivités territoriales, le tarif de passage pour les véhicules légers au poste de péage de Tignitti, l'augmentation des redevances sur la vente du soja, de cajou et du karité, et la qualité des prestations du Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou Maga (CNHU-HKM). Alors que d'aucuns pariaient sur la volonté du gouvernement à se prêter aux questions, l'Exécutif ne se fit pas prier pour assumer une obligation constitutionnelle. Des ministres sont envoyés devant la représentation nationale pour répondre aux questions des députés. La seule question orale avec débat relative à la qualité des prestations du CNHU-HKM a d'ailleurs fait l'objet d'une communication.

Le ministre de la santé, Benjamin Hounkpatin, a dû se prêter à un exercice d'explication des réformes dans une assemblée où la question avec débat est une occasion rêvée selon que le député est de la mouvance présidentielle ou de l'opposition de

mettre l'accent sur les pertinences et les résultats positifs de la réformes ou de mettre à nu les fragilités du système de santé.

### Un contrôle mitigé

En réalité, bien que le contrôle de l'action gouvernementale soit l'apanage de toute la représentation nationale, il devrait s'exercer prioritairement par l'opposition parlementaire. Sa raison d'être réside d'ailleurs dans ce contrôle par lequel elle devrait apporter la contradiction à la majorité et proposer les solutions politiques alternatives comme le veut le jeu démocratique. Mais, à y voir de près, dans la configuration actuelle de l'Assemblée nationale et à travers son règlement intérieur surtout, la tâche pour l'opposition parlementaire n'est pas aisée en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

En effet, au niveau des questions, Les Démocrates peuvent en poser autant qu'ils voudront, il reviendra au bureau

de l'institution de les programmer. En outre, l'institution ne consacre que très de temps à ce genre d'exercice.

Par ailleurs, les autres moyens de contrôle de l'action gouvernementale comme la création de commissions parlementaires d'information, d'enquête et de contrôle ne sont pas pour autant facilement accessibles d'autant plus qu'il faut le vote d'une résolution. Ce qui requiert la majorité simple. Et, il n'est pas sûr que l'opposition parlementaire puisse l'obtenir.

Dans ces conditions, le contrôle de l'action gouvernementale se résume en la possibilité de poser des questions, d'obtenir les réponses sans autres formes de recours en cas d'insatisfaction. Sans enquêtes et contrôles parlementaires, le contrôle de l'action gouvernementale restera un vœu pieux et il ne restera de place que pour la "dictature" de la majorité.

**Interview**

# GILBERT TOGBONON

**MAGISTRAT, ANCIEN PROCUREUR SPÉCIAL DE LA CRIET ET ACTUEL DIRECTEUR  
ADJOINT DE CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LÉGISLATION**

## Vers la fin de la mafia foncière au Bénin

*La fin, le 14 août 2023, de la période transitoire pour la mise en vigueur effective du nouveau Code foncier, a jeté la panique au sein de la population béninoise. Certains pensent que l'Etat va les déposséder de leurs terres ; d'autres estiment que la loi complique l'accès au foncier, etc. Pourtant, explique Gilbert Togbonon, magistrat et spécialiste du foncier, le nouveau code met en place un régime souple qui permet de confirmer, valider et légitimer les droits de propriété sur les terres afin d'y établir la sécurité juridique nécessaire. Dans ce régime juridique dit de confirmation, la détention d'un titre foncier est rendue obligatoire pour mettre fin aux ventes sauvages des terres. Aujourd'hui, détenir une convention de vente, une Attestation de détention coutumière ou une attestation de recasement ne suffit plus pour vendre un domaine ; il faut un titre foncier. A défaut, il faut se référer à l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) pour avoir un certificat d'appartenance dont la validité est d'un an non renouvelable. Mais, si la fin de la mafia foncière au Bénin est établie par la loi, le défi de la maîtrise de celle-ci par les professionnels en charge de son application reste entier, selon M. Togbonon.*

**L'Union :** Nous voudrions nous entretenir avec vous sur la sécurité foncière, un sujet qui préoccupe les Béninois. Il est observé au Bénin que la terre oppose tout le monde: le fils au père, des frères entre eux, des amis, voire des individus à l'Etat. Parfois, ces conflits ont des conséquences désastreuses aux plans matériels, financiers et humains. Monsieur TOGBONON, qu'est-ce qui explique, selon vous, que la terre alimente autant de conflits dans le pays ?

**Gilbert TOGBONON :** La terre est une ressource disponible, mais rare. Et quand on parle de ressources, on parle de bien ; c'est un facteur d'amélioration des conditions de vie.

Donc, les conflits fonciers peuvent survenir pour des raisons diverses, complexes et interconnectées. Je pourrai citer quelques facteurs qui contribuent à la fréquence de ces conflits. Il y a le manque de documentation adéquate : vous voyez dans notre pays, c'est maintenant que les choses se mettent progressivement en ordre. Dans beaucoup de régions, les zones rurales en particulier, il n'y a pas de documentation adéquate sur la propriété foncière. On se retrouve dans un flou artistique autour des limites des terres et des propriétaires. Cette situation entraîne souvent des conflits.

Nous avons aussi la croissance démographique c'est-à-dire que l'augmentation de la population entraîne une demande accrue de terres pour le logement, les activités champêtres, l'agriculture, l'industrie et d'autres utilisations. Cette forte pression sur les terres disponibles génère des conflits d'utilisation et des conflits de propriété.

L'héritage et la succession sont d'autres facteurs. Les conflits fonciers surviennent après le décès des propriétaires terriens. Lorsque la distribution des droits de propriété au niveau des héritiers n'est pas clairement établie, des conflits familiaux naissent, suite à des contestations.

Il y a également le développement économique : Le développement économique et urbain peut entraîner également des expropriations d'où les expropriations que nous avons dans le pays entraînant ; la réaffectation et la réinstallation forcées des gens, tout ça crée des situations conflictuelles. A cela s'ajoutent les conflits



*Suite en page 11*

*Le magistrat Gilbert Togbonon déclare : "Le Bénin a la solution de la lutte contre la mafia foncière. Mais pour y parvenir, il faudrait que tous ceux qui sont dans la chaîne puissent retourner aux textes et renforcer leurs pré-requis."*

# INTERVIEW GILBERT TOGBONON (SUITE)

intercommunautaires : dans certaines régions, des groupes ethniques ou des communautés rivales revendiquent les mêmes terres pour des raisons historiques, culturelles. Cela conduit également à des conflits.

Les inégalités socio-économiques se traduisant par l'accès inégal aux terres engendrent également des conflits fonciers. Des groupes marginalisés, les nomades par exemple, se retrouvent dans des situations de propriété précaires qui créent des conflits.

Le manque de réglementation claire entraîne un manque de clarté dans les textes régissant la matière, ce qui crée des conflits.

### Certains observateurs pointent aussi la corruption...

Evidemment, il y a aussi la corruption et la mauvaise gouvernance : elles constituent des menaces qui créent des conflits en matière foncière.

Il ne faut pas perdre de vue l'urbanisation informelle : le législateur a prévu les moyens, les normes par lesquels il faut faire les opérations d'urbanisme, c'est-à-dire le lotissement, le recasement et autres opérations d'urbanisme. Mais au lieu de le faire dans les règles de l'art, nous le faisons dans l'informel. C'est quelque chose que j'appelle l'urbanisation informelle. Cela crée également des conflits.

Enfin, il faut noter le changement climatique et les conditions environnementales qui entraînent des déplacements de populations et des migrations, sources d'aggravation des conflits fonciers dans les zones touchées. Il ne faut pas du tout négliger les changements climatiques : une terre qui était riche, du fait des changements climatiques, devient aride ; les activités agro-pastorales ne peuvent plus se mener dans cette zone. En conséquence, les conflits fonciers pourront naître.

**Nous ne pouvons pas imaginer qu'il y aurait autant de facteurs de conflits fonciers dans notre pays. Parmi ces facteurs, vous avez justement cité la corruption et la mauvaise gouvernance. Les médias, surtout les réseaux sociaux, dénoncent ce qu'ils appellent la mafia foncière dans notre pays. Qu'est-ce que cela recouvre réellement et est-elle toujours d'actualité ?**

La mafia foncière est une réalité, mais une réalité qui repose



sur l'ignorance des textes. Les responsables chargés de mettre en application les textes dans les communes ignorent eux-mêmes les droits des populations ou les droits présumés des populations. Les fonctionnaires qui sont payés ou les agents des collectivités territoriales qui sont payés pour permettre, pour faciliter l'accès à la terre ignorent les mécanismes par lesquels les citoyens doivent accéder à la terre. Et cette ignorance amène les populations, à la recherche des actes présumés, à soudoyer les agents qui font usage de faux pour leur donner satisfaction. Des moyens financiers sont versés pour avoir des actes, mais des actes non réglementaires.

Pour lutter contre cette mafia foncière, il faudra former les cadres, les agents des collectivités territoriales à notre régime juridique de droit de propriété. Aujourd'hui, au Bénin, nous sommes dans le régime de la confirmation du droit foncier, édité par l'article 4 du code foncier... Je constate que beaucoup ne le maîtrisent pas.

### Qu'appellez-vous régime de confirmation de droit foncier ?

Le régime de confirmation de droit foncier est un processus de confirmation foncière qui fait référence à un ensemble de procédures mises en place dans des pays comme le nôtre pour régulariser, sécuriser les droits de propriété sur des terres qui ne peuvent pas avoir ou qui n'ont pas été correctement enregistrées ou documentées auparavant. C'est un régime souple qui permet, par exemple, à nos parents qui n'ont pas d'actes fonciers d'en établir avec l'appui de l'Etat. C'est un processus qui vise à confirmer, à valider et à légitimer les droits de propriété sur des terres afin d'établir la sécurité juridique pour les propriétaires. Ce régime permet à nos parents qui n'ont aucun acte sur une terre de se faire délivrer un acte qu'on appelle l'Attestation de détention coutumière (ADC). C'est un régime souple qui permet à nos parents qui n'ont aucun acte, mais dont les parents alliés et amis savent qu'ils ont hérité tel ou tel périmètre

de leurs parents. Ce régime permet à l'administration publique de leur délivrer une attestation de détention coutumière, et c'est la raison pour laquelle notre régime juridique en matière foncière est un régime de confirmation du droit foncier.

### Votre exposé est assez clair. Pourtant, les problèmes persistent...

Il va falloir que les cadres soient formés. Ils pensent qu'ils sont des juges pour apprécier les actes en cette matière. Non. Le législateur a défini le processus par lequel on peut confirmer, valider, légitimer le droit présumé sur des terres qui ne disposent d'aucun acte. Les principales caractéristiques du régime de confirmation de droit foncier incluent l'identification des occupants c'est-à-dire des individus, des familles, des communautés qui vivent sur les terres concernées depuis plusieurs années. Une fois qu'on identifie les occupants, on fait la collecte des preuves. Les occupants doivent prouver, doivent fournir les preuves de leur

Suite en page 12

# INTERVIEW GILBERT TOGBONON (SUITE & FIN)

occupation, de leur utilisation de la terre pendant une durée. Cela peut inclure des témoignages, des documents de preuves et autres. C'est ce qu'on appelle l'enquête commode incommode. L'activité de collecte des preuves, de vérification et d'enquête, est souvent confiée à la section villageoise de gestion foncière. Ensuite, une documentation est réalisée. Une fois que les droits de propriété sont confirmés, les occupants pourront recevoir la documentation formelle qui n'est rien d'autre que l'attestation de détention coutumière qui a une protection légale et favorise la stabilité et le développement de l'économie. Notre régime juridique en matière foncière au Bénin est le régime de la confirmation de droit foncier.

**Ce régime a été institué par le code foncier de 2013 qui a été plusieurs fois modifié, soit en 2017, 2020 et 2022. Mais avant cette loi, il y avait une sorte de dualisme juridique qui faisait que le droit traditionnel et le droit moderne cohabitaient. En quoi ce dualisme juridique ne garantissait pas la sécurité foncière ?**

Autrefois, nous étions dans un régime d'immatriculation, un système facultatif. Dans ce régime, vous pouvez faire le titre foncier comme vous pouvez ne pas le faire. On pouvait faire des cessions sur les terres de tenure coutumière. Aujourd'hui, on ne peut plus faire de cession sans détenir un titre foncier. Dans le régime de l'immatriculation, le titre est facultatif et les droits présumptifs peuvent faire l'objet de cession, mais dans le régime de la confirmation de droit foncier, le titre est obligatoire.

**Est-ce que ça veut dire que si j'ai une parcelle que je veux vendre aujourd'hui, tant que je n'ai pas de titre foncier, je ne pourrai pas la vendre ?**

C'est ce que ça veut dire.

**Si j'ai une ADC ou une attestation de recasement, je ne pourrai pas vendre mon domaine ?**

C'est ce que ça veut dire techniquement au sens strict, rigoureux de la loi ; vous ne pouvez pas vendre un domaine sans un titre de propriété. Cependant, le législateur a prévu des dispositions permettant à ceux qui n'ont pas encore cet acte de se référer à l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF) pour avoir un certificat d'appartenance. Ce certificat a une durée de vie d'un an non renouvelable, permettant de

faire, de projeter ou de réaliser sous le regard de l'ANDF une transaction foncière. Mais dans le rigorisme, dans la rigueur de la loi, la transaction ne peut être faite que sur le fondement d'un titre de propriété, d'un titre foncier. Pour me résumer, si nous luttons contre l'ignorance en cette matière, la mafia foncière va reculer.

**Avec les nouvelles réformes qui ont été assorties d'une période transitoire échu le 14 août 2023. A partir de maintenant, la sécurité foncière devrait être une réalité dans notre pays et aussi bien les particuliers que les entreprises qui sont porteurs de projets économiques et sociaux pourraient acquérir des domaines en toute tranquillité. Qu'est-ce qui a véritablement changé puisque le titre de propriété reste le titre foncier ?**

Ce qui a changé, c'est que les transactions ne peuvent plus continuer sur la base des actes présumptifs de propriété. Le certificat administratif, l'attestation de

effectuées au niveau des cabinets de notaire. De toutes les manières, dans la rigueur de la loi pour effectuer une transaction aujourd'hui, il faut détenir un titre foncier.

**Qu'est-ce qu'il faut maintenant faire pour obtenir le titre foncier ?**

La démarche est simple. Si vous êtes technicien et vous connaissez la loi, vous allez vous référer aux prescriptions édictées à partir de l'article 115, 116, 117 et autres pour satisfaire aux obligations du législateur et saisir le régisseur de la propriété foncière du lieu de situation de l'immeuble. Mais si vous n'êtes pas un technicien de droit, vous allez vous référer à un notaire et payer la prestation ; puis le notaire fera les diligences nécessaires pour vous faire obtenir votre titre foncier.

**Donc un citoyen lambda devrait recourir à un notaire pour obtenir le titre foncier ?**

chargés d'appliquer la loi. Ceux qui sont chargés d'appliquer la loi ne la connaissent pas. Dans les communes, la plupart des agents chargés d'appliquer le code foncier doivent se remettre à niveau. Il est nécessaire de les former. Sans formation, nous ne pourrions pas régler cette situation.

J'en appelle à une remise en cause permanente de tous les professionnels du droit pour renforcer leurs compétences parce que la matière est dynamique. Il faudrait se remettre en cause, prendre connaissance des nouvelles normes pour être à jour. Pour lutter contre la mafia foncière nous devons lire, comprendre, appréhender et maîtriser les textes qui régissent le foncier dans notre pays.

Je suggère aux citoyens de s'imprégner de la législation pour connaître leurs droits. Lorsqu'on ignore ses droits, on ne sait même pas si on est brimé ou non.

**Vous insistez sur la formation des cadres. Qui doit les former ? Sont-ce les mairies ou plutôt l'Etat ? Qui doit prendre ces responsabilités ?**

Les pouvoirs publics. L'Etat va prendre ses responsabilités en matière de formation. Mais, les communes aussi doivent investir pour la formation de leurs cadres. Le mal est profond. Les structures de contrôle et d'analyse ont besoin de mise à niveau. Il y a toutes ces difficultés ; il faudrait qu'on se regarde en face et que les inspections puissent se mettre à niveau. Les officiers de police judiciaire qui posent des questions en matière foncière ont eux aussi besoin de mise à niveau. Il faudrait que tout le monde puisse aller à la source du droit pour comprendre la matière et pour être au niveau qu'il faut afin de contribuer au développement du pays.

**Maintenant, nous allons conclure cet entretien...**

Le Bénin a la solution de la lutte contre la mafia foncière. Mais pour y parvenir, il faudrait que tous ceux qui sont sur la chaîne puissent retourner aux textes et renforcer les pré-requis, appréhender les textes, maîtriser les textes et être performants. Il est nécessaire de se remettre en question tous les jours, d'être compétents pour proposer des solutions adéquates aux problèmes qui se posent.

**" ...les transactions ne peuvent plus continuer sur la base des actes présumptifs de propriété....La seule pièce permettant de faire une transaction aujourd'hui est le titre foncier"**

détention coutumière, le certificat foncier rural, bref les actes édités par le législateur au niveau de l'article 4 nouveau du code foncier ne peuvent plus servir aux transactions. Sauf si l'ANDF y délivre sur le fondement de ces actes un certificat d'appartenance. La seule pièce permettant de faire une transaction aujourd'hui est le titre foncier.

**Et le titre foncier est obligatoire...**

C'est obligatoire. Maintenant, il y a des mécanismes juridiques permettant de faire des transactions aux fins de voir régler des contestations pouvant surgir de ces transactions. Ces constructions juridiques peuvent être

Oui, il faut recourir à un notaire si l'on n'est pas un technicien qui connaît la loi.

**Avant de conclure cet entretien, nous avons une question. Est-ce que désormais la mafia foncière et l'insécurité foncière sont définitivement enterrées dans notre pays ?**

Je ne pourrai pas l'affirmer simplement parce que nous avons les textes. Au plan de la législation, nous avons les armes pour lutter contre la mafia, mais au niveau des hommes devant appliquer la loi, nous avons des défis à relever, notamment la formation des agents

Entretien réalisé par  
Pascal ZANTOU et  
Rebecca VODOUNON

## Décentralisation au Bénin

# HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN



*L'expert Franck Kinninvo propose entre autres nouvelles réformes de la décentralisation, d'accorder au maire la possibilité de choisir son secrétaire exécutif parmi trois noms tirés au sort du fichier national dédié.*

Le processus de décentralisation au Bénin remonte à la période coloniale. Après moult péripéties, le Bénin a renoué avec une décentralisation démocratique en 2003, grâce à l'élection des conseils communaux et leur installation dans les 77 communes. Ces collectivités territoriales couvrent l'ensemble du territoire national et sont librement administrées par des conseils élus comme le prévoit la Constitution. En 2021, tirant leçon des insuffisances du cadre juridique et de la pratique de la décentralisation par les acteurs communaux, le gouvernement du Président Patrice Talon a engagé une réforme structurelle du secteur. L'objectif annoncé est l'amélioration des services sociaux de base aux populations. Cette réforme structurelle fait du Bénin un modèle de décentralisation dans lequel les fonctions politiques sont séparées de la gestion technique et administrative. Mais avant de revenir sur la réforme en cours et les perspectives de la décentralisation au Bénin, commençons par la définition et l'histoire de l'administration territoriale au Bénin, ancien Dahomey.

**Franck KINNINVO,**  
Expert en décentralisation

La décentralisation est une réforme de l'administration territoriale qui consiste à créer des

collectivités territoriales. Ces entités, dotées de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et financière sont librement administrées par des conseils élus. Elles reçoivent de l'Etat, un transfert de compétences et de ressources. Les enjeux de la décentralisation sont liés à la démocratie locale et au développement à la base, qui nécessitent l'émergence d'un véritable pouvoir local, ce que les anglophones appellent, les gouvernements locaux.

**Décentralisation au Bénin, un bref aperçu historique.**

La décentralisation au Bénin est un processus qui remonte à la période coloniale. Selon le Professeur Epiphane Sohounou, dans un ouvrage collectif, la décentralisation dans les pays francophones d'Afrique de l'ouest de 2019, « dans l'ensemble colonial auquel il appartenait, le Bénin a fait une première expérience de la décentralisation sur le fondement de la loi municipale de 1955 [NDR : une loi française]. Les localités de Cotonou (sud), de Porto-Novo (sud-est), de Ouidah (sud-ouest), d'Abomey (centre) et de Parakou (nord-est) sont

alors érigées en communes de plein exercice. Elles sont administrées, chacune, par une Assemblée, un Maire et des Adjointes élus. Elles disposent d'un budget autonome et exercent des compétences à elles transférées, tout en étant soumises au contrôle de tutelle des autorités coloniales françaises ». Ce cadre juridique colonial sera très vite modifié au lendemain des indépendances.

Une première réforme postcoloniale intervient le 21 octobre 1960. Les cinq communes de plein exercice et les communes de moyen exercice sont maintenues. Les six régions sont transformées en départements, toujours au nombre de six, avec des assemblées élues mais des exécutifs nommés. Les départements sont découpés en vingt-neuf sous-préfectures et circonscriptions urbaines comprenant elles-mêmes des arrondissements. Dès le 26 février 1962, une deuxième réforme met fin au régime d'autonomie locale : les communes de plein exercice sont transformées en circonscriptions urbaines, les assemblées locales élues sont supprimées. Le 11 août 1964, une nouvelle expérience de décentralisation est amorcée. Les cinq communes de plein exercice et les assemblées départementales élues sont rétablies. Mais, le 31 mars 1966, le système centralisé est de nouveau restauré. « Il en résulte qu'aucune des réformes de l'Administration territoriale initiées entre 1960 et 1966 ne dure plus de deux ans à cause de la fréquence des coups d'Etat », constate le Professeur Sohounou.

La réforme de 1974, instituée par le régime révolutionnaire, arrivé au pouvoir le 26 octobre 1972, a contribué à mettre en place un simulacre de pouvoir local, confondu aux organes du parti-Etat avec des Comités révolutionnaires d'administration de district (CRAD) dont les membres sont élus mais ont, à leur tête, un Chef de district, nommé par le pouvoir central. Cette réforme caractérisée par un double niveau de décentralisation (Comités d'Etat d'administration de province (CEAP), Comité révolutionnaire d'administration de district (CRAD) et de déconcentration (Préfet, Chef de district) a connu des limites du fait « du centralisme démocratique et de l'unité du pouvoir d'Etat » (Sohounou, 2019), la décentralisation ayant pour fondement, l'autonomie locale et la démocratie.

Il a fallu attendre la Conférence des forces vives de la nation de février 1990 pour que soit posé le principe de la réforme de l'administration territoriale comme une exigence démocratique. La Constitution du 11 décembre 1990, en ses articles 150 à 153, énonce les principes essentiels à partir desquels la réforme a été lancée par l'organisation,

du 07 au 10 janvier 1993, des Etats généraux de l'administration territoriale.

Les bases juridiques de cette réforme ont été précisées à travers diverses lois dont les premières datent de janvier 1999. Les premières élections communales et municipales sont organisées en décembre 2002 et en janvier 2003, suivies de l'installation des conseils communaux et municipaux élus. Ces communes nouvellement créées couvrent les limites territoriales des anciennes sous-préfectures et circonscriptions urbaines. C'est dans le cadre de ces entités territoriales, les communes, que les différents acteurs à la base ont essayé de promouvoir le développement local et la démocratie de 2003 à 2022.

**Acte 2 de la décentralisation, inspiré par Patrice Talon**

Sous l'impulsion du président Patrice Talon, une nouvelle réforme de la décentralisation est mise en œuvre à partir de 2022. L'objectif du gouvernement à travers cette nouvelle réforme, selon le Ministre d'Etat Pascal Irénée Koupaki, Secrétaire général de la Présidence de la République, est que « les collectivités locales deviennent effectivement des espaces de vitalisation du territoire et d'épanouissement du citoyen, et favorisent l'expression du génie de ce dernier et lui assurent l'accès à tous les services sociaux de base ».

La réforme vise à promouvoir des collectivités territoriales de nouvelles générations, capables d'impulser le développement à la base et d'être des pôles d'épanouissement des citoyens. La réforme ne change pas les compétences initiales des communes. Elles conservent la plupart des compétences héritées de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. Toutefois, selon la nouvelle typologie des communes, les communes à statut particulier ont la totalité des compétences.

**Séparation des fonctions politiques des fonctions techniques**

Le maire, président des organes délibérants, cesse désormais d'être l'organe exécutif de la commune. Il en est de même pour les élus désormais renforcés dans leurs fonctions politiques et dans la supervision de l'administration communale. L'idée qui sous-tend ce rééquilibrage des pouvoirs est de soustraire le maire de l'impact négatif (politique) de la gestion du budget de la commune. Les fonctions d'ordonnateur du budget communal faisaient peser sur le maire divers chantages pour l'octroi d'avantages contre les procédures et les intérêts de la commune.

# HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN (SUITE)

## Quatre organes pour la nouvelle commune

Les organes délibérants de la commune sont le Conseil communal et le Conseil de supervision. Les deux sont présidés par le maire. Si le Conseil communal regroupe l'ensemble des élus municipaux, le Conseil de supervision regroupe, autour du maire, les adjoints et les présidents des commissions permanentes. Le maire à lui tout seul est également un organe de la commune et dispose de compétences propres. Le Chef d'arrondissement est une autorité subordonnée du maire qui le représente dans l'arrondissement.

• **Le Conseil communal** reste compétent pour les questions de planification, les grands projets départementaux et intercommunaux, la validation du budget adopté par le conseil de supervision, la création et la fixation des taux des redevances locales ainsi que les taux des impôts et taxes dans les limites fixées par la loi de finances. Le Conseil communal reste également compétent pour les projets de coopération avec des institutions nationales ou étrangères. Il reçoit les rapports trimestriels d'activités du maire et délibère sur toute question d'importance qui ne relève pas des attributions d'autres organes de la commune. Les propositions de fusion, de scission et de modification des limites du territoire communal et les modalités de règlement des conflits territoriaux avec d'autres communes relèvent également de l'organe délibérant par excellence. Le conseil communal intervient dans la procédure disciplinaire contre les chefs d'arrondissement.

• **Le Conseil de supervision** est en réalité un organe de supervision du secrétariat exécutif. Il est compétent pour (i) approuver le règlement intérieur de la mairie et le plan de travail annuel proposés par le secrétaire exécutif, la grille de rémunération du personnel de la mairie, si elle n'est autrement fixée par des dispositions légales et réglementaires ; (ii) adopter le budget primitif et remanié de la commune, avant validation par le conseil communal, l'organigramme et les procédures de la mairie. Le Conseil de supervision que préside le maire (i) assure également le contrôle de la gestion du secrétaire exécutif, (ii) autorise les conventions d'importance significative, (iii) délibère sur les projets d'actes de gestion des propriétés foncières et des domaines de la

commune et (iv) examine les rapports d'activités du secrétaire exécutif ainsi que ses rapports annuels de performance.

Le Conseil de supervision est consulté par le maire et le Conseil communal pour toute question liée à l'exercice des pouvoirs propres conférés au secrétaire exécutif.

• **Le maire** reste et demeure la première autorité politico-administrative de la commune. Officier d'état civil, officier de police judiciaire, il représente la commune devant les autorités centrales et départementales et dans ses domaines de compétences propres. Le maire est toujours chargé de la police administrative, de la protection civile et exerce le pouvoir réglementaire dans les domaines de compétence de la commune. Le maire veille à la préparation du budget de la commune par le secrétaire exécutif, sur la base des orientations du conseil de supervision et des documents de planification de la commune. Il veille à la bonne gestion de l'administration de la commune par le secrétaire exécutif.

## Un organe exécutif autonome et protégé

Le Secrétaire exécutif (SE) « est le premier responsable de l'administration communale ». Ordonnateur du budget, il assure l'organisation de tous les services communaux et l'exécution du service. Il assure la gestion des ressources humaines, la délivrance des permis et autres autorisations que prévoient les lois et règlements dans les domaines de compétence de la commune. Le secrétaire exécutif assure la gestion des ressources financières et matérielles de la commune, la gestion de l'information et de la communication de la commune, la publication des règlements et représente la commune dans la vie civile.

Le secrétaire exécutif est nommé par le maire après tirage au sort dans un fichier national d'aptitude. Il doit être un cadre A1 exerçant dans l'administration publique avec 6 ans d'ancienneté ou de niveau BAC+5 avec 10 ans d'expérience. Le SE dispose d'un mandat de cinq ans, renouvelable et est révocable en cas de faute lourde constatée par le maire ou le préfet. La Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes de la Présidence de la République peut également prendre des mesures conservatoires contre le SE. Le répondant du SE dans les arrondissements est le secrétaire

administratif d'arrondissement. Le secrétaire exécutif nomme aux autres fonctions et emplois de l'administration communale.

## Relations entre le maire et le secrétaire exécutif

Elles sont essentiellement fonctionnelles. La maire ne peut pas l'instruire sauf dans les cas de l'exercice des attributions propres du maire. Il s'agit, entre autres, de la police administrative, de la protection civile et de la coopération. Le maire peut également le réquisitionner sous le contrôle de l'autorité de tutelle pour suppléer au dysfonctionnement du service public.

## Une tutelle allégée

L'une des fonctions de la tutelle, la plus redoutée par les maires, est le pouvoir d'annulation. La nouvelle réforme améliore la tutelle en retirant le pouvoir

d'annulation au préfet. Ce qui ouvre la voie au déferé préfectoral. Ainsi, le juge administratif pourra enrichir le droit de la décentralisation qui, relevant du droit administratif, est prétorien. On peut donc espérer un développement du droit de la décentralisation au Bénin avec l'allègement de la tutelle qui ne comporte plus le pouvoir d'annulation. Toutefois, dans une démarche de prudence, le législateur a aménagé une possibilité de suspension d'un acte querellé sous huitaine par le préfet, avant l'exercice du déferé préfectoral, si manifestement, l'acte peut engendrer un trouble à l'ordre public.

## Un Fonds d'investissement communal remplace le Fonds d'appui au développement des communes.

Il sera mis en place, d'ici à 2024, un Fonds d'investissement communal (FIC), en remplacement du Fonds d'appui au développement des communes (FADeC), abondé



# l'Union

Édité par Union Progressiste le Renouveau

Cotonou – Bénin, Immeuble lot 620/E, Place Bulgarie, 01 BP 1515

Tél: +229 97 48 82 99 - 61 34 31 79 - 97 53 10 83

e.mail: [lunionmensuel@gmail.com](mailto:lunionmensuel@gmail.com)

**Président du comité éditorial**  
DJOGBENOU Joseph

**Chef desk « Vie du parti »**  
AHOYO Parfait

**Comité éditorial**  
AMOUSSOU Bruno Ange-Marie  
DJIMADJA Anique  
HOUE Valentin A.  
HOUNGBEDJI Adrien  
KOUPAKI Pascal Irénée  
CHABI TALATA ZIME Mariam  
IDJI Kolawole  
NAGO Mathurin Coffi  
ZINZINDOHOUE Abraham

**Chef desk « Nation »**  
HOUSSOU Brice

**Chef desk « Monde »**  
ZINSOU Isidore

**Rédaction**  
BADAROU Moukaram  
BEO AGUIAR Céphise  
DEGUENON Julien  
EDAH Edson  
KIKI Romain  
KPASSASSI Franck  
LAFIA Jolidon  
TOLLI Septime

**Graphisme**  
Charm Communications  
Tél: 97 60 25 95

**Marketing, diffusion et abonnement**  
TOLLI Septime

**Comité de lecture**  
FAGLA MEDEGAN Sèdami  
HOUNDONUGBO ALIOZA Christhelle  
HOUSSOU Reine  
NENEHIDINI Jocelyn  
SALAMI Ibrahim  
SEHOUETO Lazare  
TAMA Elise

**Directeur de la publication**  
DOUAKOUTCHE Paul

**Rédacteur en chef**  
ZANTOU Pascal

**Secrétaire de rédaction**  
DOSSA André

**Imprimerie**  
Sté Charlotte  
Tel: 95 95 97 47 - Cotonou

Dépôt légal : à parution

# HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN (SUITE & FIN)

principalement par l'Etat pour financer les investissements des communes. L'étude sur le Fonds d'investissement et les modalités de son financement est achevée mais non disponible. On ne dispose donc pas d'éléments précis d'appréciation. Ce fonds devrait permettre aux communes d'avoir des ressources additionnelles sur le marché financier international et auprès des mécanismes innovants de financement comme les fonds verts et climats. Cette innovation vise à augmenter les ressources communales pour financer les équipements sociocommunitaires et les services sociaux de base. Orienté vers l'investissement communal, le FIC devra inclure le volet fonctionnement dans ses appuis, car certaines communes n'arrivent toujours pas à assurer la totalité de leur fonctionnement sur fonds propres. Mais la grande question demeure la représentation et le rôle des élus communaux dans l'organe décisionnel du fonds et l'étendue de ses attributions.

## D'importants moyens aux communes.

L'un des points forts de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation est la mobilisation d'importantes ressources humaines au profit des communes. Il s'agit de plus de cinq cent (500) cadres déployés, répondant à des profils spécifiques pour occuper les postes suivants dans l'administration communale : secrétaires exécutifs des mairies, responsables des services techniques, responsables des affaires domaniales et environnementales, responsables des systèmes d'information, responsables du développement local et de la planification, responsables des affaires administratives et financières et personnes responsables des marchés publics. Cette ressource humaine reçoit des rémunérations qui dépassent de loin les rémunérations habituelles des cadres de la fonction publique. Ce qui constitue un investissement très important et une création d'emplois dont les titulaires peuvent être classés dans une classe moyenne sur le plan socioéconomique.

L'autre investissement dans le capital humain est l'amélioration des rémunérations des élus et leur fixation pour d'autres dans une démarche d'uniformisation selon les catégories de communes. Ainsi, les 77 maires, les 158 adjoints aux maires, les 546 chefs d'arrondissements, les 5290 chefs de villages et de quartiers de ville et les 1815 conseillers communaux ont une rémunération fixe sans d'autres revenus provenant des fonds publics communaux. Bien que cette harmonisation soit davantage au profit des élus des communes à statut

intermédiaire et de droit commun, (les élus des communes à statut particulier en gagnaient plus officiellement ou non), elle valorise la fonction de l'élu communal et améliore son statut. Des véhicules ont été mis à la disposition des 77 maires et des 77 secrétaires exécutifs. Plus de 22 milliards de francs CFA sont engagés chaque année par l'Etat au titre de cette réforme.

## Une source d'impunité aux cadres communaux.

La réforme structurelle du secteur de la décentralisation, en mettant des cadres compétents à la disposition des communes contribue à assainir la gestion des ressources communales. Mieux, elle renforce les audits et les contrôles qui débouchent, mieux que par le passé, sur des sanctions. C'est pour cette raison que les contrôles a posteriori se multiplient dans les communes afin de mettre à nu les violations des règles d'éthique et de déontologie administratives qui sont constitutives de fautes lourdes et donc de révocation pour les SE.

## Propositions d'amélioration de la réforme

Après près de deux ans de mise en œuvre, les premières limites de la réforme commencent par se manifester. Ces limites sont d'autant plus visibles que les changements attendus ne sont pas encore au rendez-vous dans nos communes. L'une de ces limites est la capacité des cadres chargés d'animer l'administration municipale de respecter les procédures de gestion, surtout de passation des marchés publics et d'exploitation des ressources de la commune. Cette faiblesse est certainement due au manque d'expérience dans la gestion communale de certains cadres déployés, à l'absence d'outils de gestion et de mécanismes probants de participation inclusive des acteurs communaux, notamment les citoyens. De plus, lorsqu'on parle des collectivités territoriales, il est de jurisprudence constante que l'autorité locale et son exercice relèvent d'abord des élus dont le maire et ses adjoints. C'est pourquoi, les pouvoirs et l'autonomie de gestion conférés au secrétaire exécutif ne doivent pas dépasser le strict minimum pour éviter le décrochage des élus de la gestion de nos communes. La séparation des fonctions politiques d'avec celles techniques, une exigence dictée par les réalités béninoises, ne saurait soustraire le détenteur du pouvoir exécutif communal du contrôle et des instructions du maire et des organes délibérants. L'appropriation du conseil de supervision qui devrait compenser le décrochage des élus de la gestion administrative de la commune reste donc un défi majeur.

Autrement, on risque d'assister à un désintérêt des élus pour la gestion de la commune. De ce point de vue, il importe de plaider pour un assouplissement de l'autonomie accordée au secrétaire exécutif de la commune. La loi peut faire obligation au maire de choisir le secrétaire exécutif sur un fichier national. La mise en place d'un tel fichier est une contribution de l'Etat, eu égard aux expériences malheureuses connues par les communes du fait des recrutements fantaisistes observés depuis 2003. Si le principe de tirage au sort devait être maintenu, il faudrait alors permettre au maire d'opérer son choix après le tirage au sort de trois noms au moins. Ainsi, à la suite d'un entretien organisé par le Conseil de supervision, le maire pourra prendre la décision de nommer parmi les trois celui sur qui son choix se portera. Le SE une fois nommé, propose à la nomination du maire les directeurs techniques, ou alors le maire procède au tirage au sort dans le fichier national approprié pour ceux qui en relèvent. Il en devrait être de même pour les secrétaires administratifs des arrondissements dont la nomination doit être en dernier ressort faite par le maire.

En outre, *l'exercice du pouvoir réglementaire du maire devrait également lui conférer la signature des permis et autres autorisations que prévoient les lois et règlements dans les domaines de compétence de la commune.* L'organisation et les services de gestion de ces permis et autorisations relèvent d'office de l'organe exécutif qu'est le secrétaire exécutif.

En outre, en vertu de l'autonomie locale, *le préfet ne peut pas siéger en session conjointe avec le Conseil de supervision pour décider de la révocation ou non du secrétaire exécutif. Il sera alors juge et partie étant donné qu'en sa qualité d'autorité de tutelle, il devra vérifier la légalité de cette décision plus tard.* Il serait souhaitable que la procédure de révocation du SE initiée par le maire soit exclusivement conduite par les organes de la mairie et soumise au contrôle de légalité du préfet. De plus, il conviendra de revoir la possibilité donnée au préfet d'initier une procédure de révocation du SE, autonomie locale oblige.

## Autres points non moins importants à améliorer

Le renforcement du personnel intermédiaire de certaines communes et la mise à la disposition d'autres communes de cadres « au garage » pour diverses raisons. A cela s'ajoute, le sort du personnel aux profils inadéquats pour les communes. Il serait intéressant de créer une passerelle entre la fonction publique territoriale et la fonction publique nationale,

facilitant l'absorption par la deuxième du personnel inadéquat des communes qui peut être utile à l'Etat. Certains recrutements de l'Etat peuvent céder la place à des transferts de personnel depuis les communes afin d'alléger les charges salariales des communes et faciliter l'insertion de cadres au profil plus adapté.

## Nécessaire adaptation des maires et des élus

Dans un passé récent, le maire était la clé de voûte des organes de l'institution communale. Aujourd'hui, il est cantonné à un rôle politique et de supervision. Ce rôle politique, le maire doit le réinventer dans sa capacité à impacter le Plan de développement communal (PDC), à travers les outils de planification et le processus de budgétisation (budget et plan annuel d'investissement). Or, dans la pratique, certains maires négligent le processus d'élaboration du PDC. C'est véritablement à ce niveau que l'élu, porteur de la vision de développement de la commune devra s'imposer.

La deuxième opportunité d'exercer son rôle politique concerne la procédure d'élaboration du budget communal et du Plan annuel d'investissement (PAI). Le budget est un puissant instrument de politique publique communale qui doit refléter la vision des élus de la commune. Le budget doit suivre une cohérence d'année en année avec le PDC, d'où la nécessité d'avoir des PDC réalistes et d'intégrer les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs de développement de la commune. Avec les débats d'orientation budgétaire, les élus doivent bien se préparer pour impacter leur commune grâce à l'instrument qu'est le budget.

Enfin, le pouvoir politique du maire réside dans sa capacité à promouvoir une démocratie locale qui lui permet d'impliquer les citoyens dans les prises de décision, leur mise en œuvre et la reddition de comptes. C'est un pan important de l'action publique communale que beaucoup de maires négligent. Or, la vraie démocratie locale, légitime les politiques publiques, facilite l'adhésion et l'appropriation par les citoyens et promeut le civisme global et le civisme fiscal en particulier.

A la faveur de cette réforme, le maire perd des atouts essentiels à savoir les fonctions d'ordonnateur du budget, mal géré par certains maires par le passé, le pouvoir de nommer aux emplois communaux, également galvaudé par certains maires autrefois, la signature et la représentation communale. Il peut récupérer une bonne partie de ces atouts en assumant au mieux ses fonctions politiques et en utilisant de manière optimale le Conseil de supervision.

**Visite d'Etat du président béninois en Chine**

**CE QUE PATRICE TALON EST ALLÉ FAIRE À L'ECOLE AU PARTI COMMUNISTE CHINOIS**

Céphise BEO AGUIAR

**F**in août 2023, le président béninois Patrice Talon était en visite d'état dans l'Empire du milieu. Reçu en grandes pompes avec tous les honneurs dus à un chef d'état mais surtout au premier dirigeant d'un Etat ami.

À la place Tian an min, Patrice Talon déposera une gerbe à la mémoire des martyrs de Chine. Au Sommet mondial des services de commerce de Chine, le leader de la Rupture vantera les mérites économiques de son pays et l'intérêt des hommes d'affaires chinois à déposer leurs valises à Cotonou. D'ailleurs, les chinois dans leur ensemble sont à l'occasion exonérés de visa pour venir découvrir le Bénin qui se révèle. Avec son homologue Xi Jinping, la cordialité des relations sino- béninoises s'illustrera sous mille couleurs vives avec signature d'une kyrielle d'accords de partenariats.

Mais une chose devra retenir l'attention au cours de cette visite d'état: Patrice Talon au musée de la prestigieuse Ecole du Parti communiste chinois, le gigantesque PCC. Cette étape du séjour du président béninois est peut-être passée inaperçue ou sans intérêt pour beaucoup. Or, elle mérite d'être scrutée pour qui connaît et observe le chantre de la réforme du système partisan dans son pays.



*Au musée de l'école du PCC, le président Patrice Talon (au centre) "entend découvrir et apprendre, quitte à en tirer de la graine pour la vie politique de son pays".*

En effet, si Patrice Talon, connu pour ne consacrer du temps qu'à l'économie, qu'aux initiatives de développement, qu'à la diplomatie économique en vient à nourrir un intérêt pour une école de parti politique, c'est que le modèle le séduit et il entend découvrir et apprendre, quitte à en tirer de la graine pour la vie politique de son pays. Fondée en effet en 1933, l'école centrale du Parti communiste chinois permet

de former les dirigeants chinois qui exerceront des fonctions importantes, en province ou à l'échelon central. Cette institution de type universitaire a la charge de produire l'élite politique pour conduire le PCC et diriger l'état. C'est à coup sûr ce qui a séduit Patrice Talon.

La réforme du système partisan implémentée depuis maintenant cinq ans au Bénin, atteindra ses objectifs avec

un personnel politique national outillé et formé à la conduite de l'action publique et à la gestion de l'état. Les mois et les années à venir nous en dirons un peu plus sur cet intérêt du président béninois pour la formation politique. C'est en somme une bonne nouvelle pour la vie politique béninoise. Un solide partenariat avec une institution vieille de presque un siècle ne servira qu'à bonifier le système partisan national.

